

28 avril 2011

communiqué de presse

Assemblée Générale et dividende

Le Conseil d'Administration d'APRR s'est réuni ce jour afin d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée Générale qui se tiendra le 21 juin 2011.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de fixer le montant du dividende à 1,84 euro par action.

Compte tenu de l'acompte de 1,74 euro par action versé le 29 décembre 2010 sur décision du Conseil d'administration en date du 21 décembre 2010, le solde du dividende net à payer s'établit à 0,10 euro par action.

Ce solde sera mis en paiement le 29 juin 2011.

APRR rappelle que ses titres font l'objet, depuis le 10 septembre 2010, d'une offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire initiée par Eiffarie. Cette offre fait l'objet d'une décision de sursis à exécution jusqu'à la décision de la Cour d'appel de Paris.

APRR rappelle que, conformément au paragraphe 2.1 de la note d'information conjointe aux sociétés Eiffarie et APRR ayant reçu le visa n°10-306 de l'AMF en date du 7 septembre 2010, le prix de l'offre publique de retrait et du retrait obligatoire de 54,16 euros par action APRR sera réduit du montant net de l'acompte sur dividende versé en décembre 2010 et du montant du solde du dividende versé en juin 2011.

Le groupe Autoroutes Paris-Rhin-Rhône

Quatrième groupe autoroutier en Europe, le groupe Autoroutes Paris-Rhin-Rhône, filiale d'EIFFAGE, exploite 2 264 km d'autoroutes sur les 2 282 km de réseau en concession de l'État.

Axe de communication majeur en Europe, ce réseau compte plus de 21 milliards de kilomètres parcourus en 2010. Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe, hors activité de construction, a atteint 1 940 millions d'euros pour un résultat net de 419 millions d'euros en 2010. Le Groupe emploie 4 000 personnes.

www.aprr.com